

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

FOURNITURES DE FARINE

I – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES,
pour son Centre de Formations d'apprentis, désigné ci-après :

CFA DES METIERS DE L'ARTISANAT
BP 10165
170 chemin Gustave Eiffel
40003 MONT DE MARSAN CEDEX

II - PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes, M. Marc VERNIER

III - NATURE DES PRESTATIONS :

Travaux Fournitures Services

IV - OBJET DE LA CONSULTATION :

Le présent appel à la concurrence concerne les fournitures de farine

V – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES :

a) Décomposition du marché

Le marché comprend un lot unique FARINE
dont le détail des produits faisant l'objet du présent marché figure dans l'annexe ci-jointe

b) Durée du marché :

du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

c) Modalités et déroulement du marché :

Il s'agit d'un marché à bons de commande émis par le CFA des Métiers de l'Artisanat, au fur et à mesure de ses besoins, aucun minima de commande ne sera demandé par le candidat retenu.

Ce marché portera sur la fourniture pendant la période indiquée des produits figurant dans la liste jointe pouvant être utilisés dans un établissement de formation pour les formations aux CAP, MC et BP Boulangerie.

Les candidats peuvent proposer une remise sur le reste de leurs produits figurant dans leur catalogue. **Le candidat pourra proposer sa participation aux objectifs pédagogiques sous forme de remise supplémentaire, sous forme de partenariat (participation aux animations en faveur du goût, produits destinés au bénéfice exclusif des apprenants...)**

Les produits livrés devront satisfaire à toutes les normes françaises et européennes en vigueur au moment de la livraison, notamment en terme de traçabilité. La D.L.C devra être compatible avec sa date de consommation.

Le fournisseur s'engage à donner un bon de livraison précisant la date, l'heure de la livraison, les poids nets et bruts livrés, les prix unitaires.

Les prestations du marché ne pourront pas faire l'objet d'une sous-traitance.

Les fournisseurs retenus devront pouvoir livrer du lundi au vendredi entre 8h00 et 12h00.

Les livraisons respecteront scrupuleusement toutes les indications portées sur le bon de commande (produits, quantités, conditionnement, date de livraison souhaitée...).

Le CFA des Métiers de l'Artisanat pourra s'approvisionner auprès d'un fournisseur de son choix en cas de défaut d'approvisionnement ou d'indisponibilité de la part des titulaires du marché.

Les quantités exprimées pourront varier dans la limite de 20%.

Les factures s'entendent franco de port et d'emballage exprimées en HT et TTC.

Les paiements se feront par mandat administratif dans un délai de 30 jours fin de mois, par virement bancaire.

VI - DELAI DE REMISE DES OFFRES :

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2019

Date limite de réception des offres : 10/12/2019 à 12H00

VI - 1) Documents à produire:

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- ✦ la lettre de candidature ou formulaire DC1
- ✦ Les déclarations du candidat ou formulaire DC2
- ✦ Les certificats ou attestations prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales ou formulaire NOTI 2.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- ✦ le présent règlement de consultation, daté et signé
- ✦ le bordereau des prix unitaires.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de candidature et de l'offre.

VI - 2) Contenu de la proposition

Proposition répondant au cahier des charges de la prestation décrite.

VII - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

L'attribution du marché aux offres économiquement les plus avantageuses se fera dans l'ordre des critères suivants :

- 1 – Les prix : 50%
- 2 – La qualité des produits : 50%, **la farine proposée devra obligatoirement être travaillée en direct (pas de passage en chambre de fermentation). L'échantillon demandé déterminera après essai si la farine répond à ce critère.**



VIII - ADRESSE DE REMISE DES OFFRES :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :
**FOURNITURES DE FARINE
NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées à l'adresse suivante :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES
M.LE PRESIDENT
Marché public : *précisez l'objet du Marché*
BP 199
40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Renseignements administratifs et techniques :

Chantal LLERA DARROUY / Intendante / 05 58 05 81 86 / c.darrouy@cma-40.fr

Fait à Mont de Marsan, le.....

Le responsable légal de l'entreprise

Le Président,

NOM.....

PRENOM.....

Marc VERNIER

CACHET DE L'ENTREPRISE